



SEMINAIRE DES NATIONS UNIES SUR L'ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN

*Assistance au peuple palestinien — nouvelle réalité d'un État
sous occupation: défis et opportunités*

**Siège de la FAO, Rome
27 et 28 février 2013**

Résumé du Président

Le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, organisé par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, s'est intéressé aux conséquences de l'occupation israélienne sur la situation socioéconomique et humanitaire dans l'État de Palestine, aux obstacles à surmonter et aux occasions à saisir dans la nouvelle réalité de la Palestine en tant qu'État occupé, ainsi qu'au rôle que joue la communauté internationale des donateurs et à l'assistance qu'elle apporte. Des représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales, notamment de différentes entités des Nations Unies, ainsi que des acteurs de la société civile et divers spécialistes ont mis en commun leur expérience. Il s'agissait de la première réunion de ce type depuis le vote de l'Assemblée générale, en novembre 2012, accordant à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lors de la séance d'ouverture, le **Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies** a, dans son message aux participants au Séminaire, indiqué qu'il était primordial pour l'avenir des institutions de l'État de Palestine de faire concrètement avancer la solution des deux États. Il a fait part de son inquiétude face à la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes et à la crise financière qui frappait actuellement le Gouvernement palestinien, et s'est également dit préoccupé par le décès récent du prisonnier palestinien Arafat Jaradat. Il a rappelé l'importance d'un transfert complet, opportun et prévisible des recettes fiscales et douanières palestiniennes qu'Israël refusait de verser depuis l'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies, et a de nouveau appelé l'ensemble des donateurs à honorer leurs promesses et à intensifier leur soutien. Il a également réaffirmé l'appui de l'Organisation au renforcement des institutions palestiniennes et à l'aide humanitaire. **Le Président du Comité** a déploré les représailles économiques d'Israël après le vote de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 2012 et appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts sur les plans politique, économique et juridique pour donner un nouveau souffle à la mobilisation internationale, reprendre des négociations dignes de ce nom, parvenir à la réconciliation, renforcer les institutions de l'État de Palestine et mettre fin au blocus de Gaza. **Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture** a souligné les efforts déployés par cette dernière pour renforcer le secteur agricole et atténuer l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

Le Ministre palestinien des finances et représentant de l'État de Palestine au Séminaire a indiqué qu'en raison de l'occupation et du contrôle limité, voire inexistant, que l'État exerçait sur ses affaires économiques, l'économie palestinienne ne pouvait tourner à plein régime. Le Protocole de Paris, qui régissait les relations économiques israélo-palestiniennes, avait créé une union douanière partisane qui excluait largement les biens et services palestiniens du marché israélien. Le Ministre a souligné les nombreuses violations de ce protocole par Israël et demandé la mise en place de mécanismes permettant d'y remédier. Il s'est dit optimiste depuis l'octroi de son nouveau statut à l'État de Palestine et a prié instamment la communauté des donateurs de continuer à contribuer au renforcement des institutions palestiniennes, à remettre en cause les politiques israéliennes et à appuyer les projets exécutés à Gaza, les initiatives permettant de relier les Palestiniens de Jérusalem-Est et ceux du reste de la Cisjordanie et les projets exécutés dans la « zone C ». Il a également indiqué que les

produits provenant des colonies devaient être correctement étiquetés et boycottés et que des comptes devaient être demandés aux sociétés qui profitaient de l'occupation. Pour finir, il a souligné à quel point il importait que les avancées politiques soient étroitement liées aux progrès politiques. Un certain nombre de **représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales** ont réaffirmé leur soutien aux efforts déployés par le peuple palestinien pour parvenir à l'autodétermination et ont brièvement décrit leurs contributions, programmes et initiatives en la matière.

Les participants au Séminaire ont ensuite examiné les conséquences de l'occupation sur la situation socioéconomique et humanitaire dans l'État de Palestine, avec la participation de spécialistes d'entités des Nations Unies (l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la CNUCED et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient), de l'État de Palestine, d'Israël, de la société civile et du secteur privé. Les spécialistes se sont accordés à dire que les taux astronomiques de pauvreté (22 %), d'insécurité alimentaire (24 %) et de chômage (20,5 %) observés en Cisjordanie étaient le fruit des politiques israéliennes restrictives, de la destructions des logements et de la confiscation des terres. Les restrictions imposées par Israël à la circulation des personnes et des biens, ainsi que les menaces qui pesaient sur la vie, la liberté et la sécurité des personnes, avaient débouché sur une situation critique sur le plan de la protection des civils. La plupart des difficultés rencontrées dans la « zone C » pouvaient être imputées à la politique de colonisation israélienne et à la construction, toujours d'actualité, du mur de séparation, nombre de ses habitants n'ayant plus accès à leur source de revenus et subissant bien souvent en outre la violence des colons. Les spécialistes se sont dits convaincus que les besoins en aide humanitaire diminueraient de manière spectaculaire si ces politiques étaient abandonnées, car les habitants du Territoire palestinien occupé, bien formés et très qualifiés, sauraient trouver des solutions si la possibilité leur en était donnée.

Dans la bande de Gaza, le taux de pauvreté atteignait le chiffre alarmant de 39 %. Le chômage, dont le taux s'élevait à 35 %, touchait tout particulièrement les femmes, et plus de 80 % de la population recevait une forme quelconque d'assistance ou de secours de la part de la communauté internationale. Malgré l'aide alimentaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Programme alimentaire mondial, 44 % de la population de Gaza connaissait l'insécurité alimentaire. L'accès à l'eau salubre comptait parmi les besoins les plus pressants, 90 % de l'eau circulant dans les canalisations de Gaza n'étant pas potable. Cette situation était due au blocus et aux restrictions successives imposées depuis 2007, qui avaient pratiquement anéanti les capacités de production locales et le marché du travail, dévasté le secteur privé, isolé la région du reste du monde et favorisé sa dépendance à la contrebande utilisant les tunnels et à l'aide extérieure. La reconstruction de la bande de Gaza se heurtait à plusieurs obstacles : un accès limité aux matériaux de construction et aux importations; l'insuffisance des financements; un manque criant de ressources humaines connexes, l'effondrement du secteur de la construction ayant contraint les ouvriers à se tourner vers d'autres types d'emploi; et le manque d'organisation découlant des divisions palestiniennes internes.

Il a été noté que les Palestiniennes étaient les premières victimes de l'occupation israélienne. Le taux d'emploi des femmes continuait de baisser, malgré les quelques progrès constatés sur le plan de leur éducation. L'occupation aggravait également les inégalités entre les sexes, modifiait les structures familiales traditionnelles et les relations entre hommes et femmes.

La question de l'agriculture palestinienne, dont l'occupation empêchait l'essor en termes de production et d'emploi, a elle aussi été longuement évoquée lors du Séminaire. La part de l'agriculture dans le PIB, qui s'élevait à 12 % en 1995, était tombée à 5,5 % en 2011, et seuls 35 % des terres palestiniennes irrigables étaient réellement irriguées. En Cisjordanie, les terres avaient été expropriées pour la construction du mur de séparation et 10 % d'entre elles se trouvaient isolées dans la « zone de jointure » entre le mur et les frontières de 1967. Par ailleurs, les arbres palestiniens étaient régulièrement déracinés et 82 % des eaux souterraines palestiniennes étaient confisquées par Israël. Le manque de terres, d'arbres et d'eau mettait à mal la production d'olives. À Gaza, l'effondrement de l'industrie de la pêche était imputable aux restrictions imposées par Israël, qui n'autorisait la pêche que jusqu'à 3 milles marins des côtes, au lieu des 20 milles internationalement reconnus.

Donnant une perspective israélienne sur les conséquences de l'occupation, un expert a fait valoir que la poursuite des implantations bénéficiait à Israël dans la mesure où elle lui permettait de résoudre ses problèmes socioéconomiques et qu'elle profitait notamment aux secteurs du bâtiment et des services de sécurité, permettait d'offrir des logements subventionnés et des emplois aux classes israéliennes pauvres et moyennes et stimulait l'exportation d'articles israéliens destinés à la police et à l'armée.

Les experts ont recensé de nombreuses occasions à saisir en vue de renforcer l'économie palestinienne. Il a été souligné qu'en dépit de lourdes pertes, le secteur agricole s'avérait stratégique, résistant et capable de se relever de façon rapide et durable. L'accès aux terres, à l'eau, aux marchés et à l'investissement dans les infrastructures pourrait permettre d'agrandir la surface irriguée de la « zone C », notamment la vallée du Jourdain, augmentant de plus de 25 % le PIB palestinien; des mesures devraient être prises par les autorités palestiniennes ainsi que par la communauté internationale pour atténuer les restrictions imposées par Israël, et un programme de reboisement devrait être mis en place. Il a été également suggéré d'établir une banque agricole publique à but non lucratif et bien financée.

Les participants ont appelé à la levée du blocus terrestre, aérien et maritime imposé à la bande de Gaza et souligné l'importance de relier Gaza à la Cisjordanie. Il faudrait, pour remédier à la situation actuelle, une volonté politique assortie d'investissements durables dans l'économie de Gaza. Il était également vital de permettre des flux import-export réguliers, actuellement limités aux organisations internationales, et de protéger les civils contre les hostilités. L'annonce récente de la création d'un fonds qatarien de près de 450 millions de dollars, devant aller au cours des trois prochaines années à des projets de développement, d'infrastructure et d'éducation, promettait de stimuler considérablement l'activité économique, notamment dans le secteur du bâtiment.

Il a été indiqué que, pour pouvoir instaurer une économie de marché robuste et libre, la Palestine devrait se libérer de sa dépendance forcée vis-à-vis de l'économie israélienne et créer un secteur privé dynamique, moteur d'une croissance économique durable. Un représentant du secteur privé a suggéré de remplacer le Protocole de Paris par un nouveau cadre promouvant l'indépendance économique de l'État de Palestine et comportant les éléments suivants : une politique commerciale indépendante et un contrôle des points de passage commerciaux ainsi que des relations économiques équitables avec Israël; un libre accès aux ressources naturelles palestiniennes; des politiques budgétaires et monétaires indépendantes; de nouvelles sources de croissance, comme les industries du savoir, les services et le tourisme; l'amélioration des infrastructures dans le secteur des transports, de l'énergie, des télécommunications, du tourisme et de l'eau; et des services d'éducation et de santé modernes.

Il convenait de noter qu'en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Autorité palestinienne s'était attachée à mettre en place une bonne gouvernance afin d'établir des institutions solides et de stimuler la croissance économique. Elle avait fait siennes certaines normes et bonnes pratiques de l'OCDE, notamment dans les domaines de l'état de droit, de l'intégrité du secteur public et de l'administration en ligne. Palestiniens et représentants de l'OCDE avaient à cet effet engagé des concertations approfondies; l'OCDE avait appuyé les activités palestiniennes de renforcement des institutions; et des efforts avaient été fournis en vue du renforcement des capacités et du transfert de connaissances. L'initiative relative à l'intégrité, qui avait débouché sur l'élaboration, en 2012, d'un code de conduite à l'intention des fonctionnaires et visant à prévenir la corruption, constituait un exemple concret de cette collaboration.

Le représentant de l'Union européenne a souligné que l'aide financière apportée par l'Union européenne à l'Autorité palestinienne faisait partie d'un projet politique plus vaste, visant à appuyer la naissance d'un État de Palestine indépendant. Dans un premier temps, la priorité de l'Union européenne était de stabiliser l'Autorité palestinienne. Il fallait revisiter le Protocole de Paris pour mieux automatiser les transferts de recettes fiscales et, par là même, augmenter la prévisibilité et préciser les références au droit international. Ensuite, il était nécessaire d'ouvrir, à Gaza, des points de passage permanents pour les personnes et les marchandises. Enfin, il était important de disposer d'un secteur privé robuste et dynamique. Le représentant a souligné que l'Autorité palestinienne demeurait le véhicule le plus crédible et le plus important pour la création d'un État de Palestine.

Les participants sont convenus que la précarité de la situation en Palestine avait été créée de toutes pièces, résultant de l'occupation et que les causes sous-jacentes étaient davantage politiques qu'économiques. Ils ont noté que le développement était impossible sous l'occupation, à moins qu'il n'ait précisément pour objectif d'y mettre un terme. Ils ont exhorté la communauté internationale à modifier les modalités pratiques de son engagement dans la région et à cesser de financer l'occupation.

Ils se sont dits découragés par l'interaction de l'Europe et de la communauté internationale avec Israël, qui ne témoignait d'aucune réelle volonté de faire rendre des comptes à cet État. Les travaux des organisations non gouvernementales dans le territoire palestinien occupé ont également été mis en relief pour avoir accru la valeur des interventions d'urgence des organismes intergouvernementaux et en avoir comblé les lacunes, rendu possible une présence protectrice dans la « zone C », renforcé les capacités de la société civile locale et défendu la cause palestinienne à l'échelle mondiale.

Dans ses observations finales, l'**Observateur de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**, a souligné, en sa qualité de représentant de l'État de Palestine, l'importance historique de la résolution adoptée le 29 novembre 2012 par l'Assemblée générale, dont la mise en œuvre devait encore devenir réalité. Il a exhorté les partenaires de la Palestine à veiller à ce que cet accomplissement ne demeure pas symbolique et à presser Israël de mettre un terme à ses activités illégales sur le territoire palestinien. Il a exprimé l'espoir que l'Europe prenne la tête de ce mouvement, notamment en imposant des sanctions à Israël, en particulier s'agissant des produits issus des colonies de peuplement et des responsables des violences perpétrées par les colons. Dans le cas contraire, les Palestiniens se verraient contraints de recourir à d'autres modes d'action à leur disposition, par exemple saisir la Cour pénale internationale.

En conclusion du Séminaire, le **Vice-Président du Comité** a averti que la capacité du Gouvernement palestinien à mener à bien cette tâche importante était menacée, notamment en raison de sa difficile situation financière. Il a fait observer que le potentiel de la Palestine ne pourrait être pleinement mis à profit que dans le cadre d'une paix juste, équitable et durable avec Israël, et a exhorté tous les participants à s'investir dans ce projet.

* * *

***Note : Le présent résumé vise à fournir une vue d'ensemble des délibérations du Séminaire, et n'établit pas de distinction entre les présentations individuelles d'experts faites lors des séances plénières. Un rapport détaillé récapitulant chaque déclaration et présentation sera publié en temps utile par la Division des droits des Palestiniens.